



Planification urbaine



Stratégie de mise en œuvre

Comme plusieurs études le démontrent, la manière dont les quartiers sont développés ou redéveloppés influence directement le choix du mode de transport que les personnes privilégient pour leurs activités quotidiennes. Les forts liens qui unissent l'aménagement du territoire et la mobilité active doivent donc se refléter dans les outils de planification de la Ville.

L'une des actions incontournables vise à anticiper les besoins en mobilité active lors de l'élaboration des outils de planification, tels que les programmes particuliers d'urbanisme (PPU) et les visions d'aménagement ou encore lors d'ouvertures de rues pour s'assurer de répondre à l'utilisation actuelle et projetée de la marche et du vélo (**action 1.5.1**). Cela signifie de prévoir des milieux de vie à échelle humaine, avec des commerces et des écoles à proximité des lieux de résidences, donc facilement accessibles à la marche ou à vélo.

La Ville s'assurera également d'inclure les besoins en mobilité active et d'accessibilité universelle dans tous les projets de réfection et d'ouverture de rues (**action 3.1.1**).

La Ville s'engage à réviser la réglementation entourant les nouvelles constructions ou bien les agrandissements et les changements d'usages afin d'y intégrer des normes pour favoriser la mobilité active (**action 1.5.3**). Ces normes seront inspirées des meilleures pratiques d'urbanisme durable (ex. : compacité, mixité des usages, perméabilité des quartiers, etc.). Par exemple, celles-ci pourraient comprendre l'ajout obligatoire d'un certain nombre de cases de stationnement à vélo lors de la construction ou de l'agrandissement d'un immeuble (**action 1.3.1**).

En complémentarité avec les actions de nature réglementaire, la Ville incitera les organisations, les établissements d'enseignement et les grands pôles d'emploi à mettre en place des mesures en faveur de la mobilité active (**action 4.3.1**) qui pourraient être, par exemple, des plans de gestion des déplacements, des incitatifs financiers pour le covoiturage, le prêt de vélos, l'implantation d'un horaire de travail variable, l'ajout de vestiaires et de douches, etc. Par ailleurs, la Ville accompagnera les promoteurs immobiliers et les propriétaires dans la transformation de leurs terrains afin d'intégrer les besoins en mobilité active (**action 1.5.2**), entre autres, en s'assurant que des infrastructures propices à la marche et au vélo soient prévues.

Cibles

1

Comparer l'espace dédié aux modes actifs et au verdissement avant et après les aménagements pour l'ensemble des projets

2

S'assurer d'avoir un bilan positif chaque année du nombre d'arbres aux abords des projets découlant de la Vision

3

Tenir des séances d'information et de consultation citoyennes pour 100 % des projets dont les impacts requièrent une activité de participation citoyenne

